

**AVIS DE RECRUTEMENT N°2023-012**

**UN CONSULTANT POUR L’ELABORATION D’UN DOCUMENT DE PLAIDOYER EN FAVEUR DE L’INVESTISSEMENT DANS LA PRATIQUE SAGE-FEMME**

|  |  |
| --- | --- |
| **TERMS OF REFERENCE** | |
| **Hiring Office** | **Côte d’Ivoire UNFPA Bureau Pays** |
| **Purpose of consultancy** | Le (la) consultant(e) devra élaborer un document de plaidoyer pour promouvoir « l’Investissement dans la Pratique Sage-Femme » et son adoption par le ministère de la Santé de l’Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) en soutien à la stratégie de réduction de la mortalité maternelle et néonatale en Côte d’Ivoire. |
| **Background** | Malgré les progrès enregistrés dans le domaine de la santé, la situation de la mère et de l’enfant reste encore préoccupante. En effet, la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, présentent encore des niveaux inacceptables.  Mais il convient de noter qu’au-delà du nombre de décès maternels, d’autres faits démontrent l’ampleur de cette tragédie. En effet pour chaque femme qui meurt, il y a environ une trentaine d’autres qui souffrent généralement en silence de fistules, d’infections, de stérilité et bien d’autres maux. Malgré les importants investissements dans le renforcement du système de santé, la plupart des pays en développement n'ont pas fait de grands progrès dans la réduction de la mortalité maternelle.  Cette situation est liée en partie à une insuffisance de la disponibilité, de l’accessibilité et de la qualité des services de santé offerts.  La nécessité d’investir davantage non seulement dans les infrastructures de santé et des équipements médicaux, mais également dans les ressources humaines n’est plus à démontrer. A ce propos, le rapport 2021 sur l’état de la pratique de sage-femme dans le monde conduit par l’UNFPA, a révélé qu’en Côte d’Ivoire, 39% des besoins estimatifs en personnel ne sont pas satisfaits.  Cette situation nous interpelle tous à l’action, sachant que la qualité de la « pratique de sage-femme » est un maillon essentiel dans la réduction de la mortalité Maternelle et néonatale  **1.1. Des objectifs mondiaux et nationaux ambitieux**  Les ODD fixent des cibles ambitieuses pour la couverture universelle des services de santé essentiels, notamment :   * D'ici 2030, réduire le taux mondial de mortalité maternelle (TMM) à moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Pour atteindre cet objectif, le TMM mondial doit être réduit d'au moins 7,5 % chaque année entre 2016 et 2030, soit beaucoup plus rapidement que ce qui a été observé entre 2000 et 2015, * D'ici 2030, mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés, tous les pays visant à réduire la mortalité néonatale à au moins 12 décès néonatals pour 1 000 naissances vivantes, * D'ici 2030, assurer l'accès universel aux services de soins de santé sexuelle et reproductive, y compris pour la planification familiale, l'information et l'éducation, et l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux, * Atteindre la couverture sanitaire universelle y compris l'accès à des services de santé essentiels de qualité pour tous, et * Accroître considérablement le financement de la santé et le recrutement, le développement, la formation et la rétention du personnel de santé dans les pays en développement.   Bien que les sage-femmes constituent plus de 50% des ressources humaines en santé dans la plupart des pays, leur nombre reste toujours insuffisant aux regards des besoins des pays.  **1.2. La disponibilité, l’accessibilité et la qualité des soins et services de santé maternels et néonatals**  Il y a une pénurie mondiale continue de ressources humaines pour la santé. La mise en œuvre de diverses stratégies mondiales, telles que la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent 2016-2030, dépendra également dans une large mesure des capacités des personnels de santé du personnel infirmier et obstétrical et sage-femme. Il est de la plus haute importance que les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables particulièrement celles vivant en zone rurale aient un accès équitable à des soins de qualité. La simple disponibilité en nombre de la main-d'œuvre infirmière et sage-femme n'est pas suffisante. Ils doivent être équitablement répartis, accessibles à la population et posséder les compétences et la motivation requises pour dispenser des soins de qualité, adaptés et acceptables aux contextes socioculturels et aux attentes de la population desservie.  **1.3 Le rôle vital des sage-femmes dans la réduction de la mortalité maternelle et néonatale évitables.**  La couverture sanitaire universelle peut contribuer à assurer la disponibilité d'un personnel infirmier et sage-femme **suffisant, bien formé et motivé** pour fournir les soins et services de santé maternels et néonatals. L'approche de la couverture sanitaire universelle vise à promouvoir des systèmes de santé solides, efficaces et bien gérés grâce à la promotion de soins centrés sur la personne, tout en appliquant un large éventail d'interventions liées à la promotion de la santé, à la prévention des maladies, à la réadaptation et aux soins palliatifs. Par conséquent, le programme de couverture sanitaire universelle place le personnel infirmier et obstétrical au cœur de la réponse sanitaire.  Les sage-femmes constituent un potentiel inestimable dans l’amélioration de la qualité des soins et services maternels et néonatals. En effet selon la littérature, 83% de tous les décès maternels, de mortinaissance et de mortalité néonatale peuvent être évités grâce à l’offre d’un paquet complet de soins sage-femme y compris la planification familiale et q ‘une réduction de 82 % de la mortalité maternelle est possible grâce à la couverture universelle des sage-femmes[[1]](#footnote-1). La pratique de sage-femme doit être considérée comme un élément essentiel de la couverture sanitaire universelle. Des soins de sage-femme de qualité sont essentiels pour atteindre les priorités nationales et mondiales et garantir les droits des femmes et des nouveau-nés. Il est donc essentiel d'investir dans tous les domaines du développement de la main-d'œuvre infirmière et sage-femme  **1.4. Une insuffisance quantitative de sage-femmes en Côte d’Ivoire**  **En Côte d’Ivoire, force est de constater que** le pays est loin de satisfaire aux normes de l’OMS en matière de personnel qualifié. En effet, le pays dispose de seulement 5 personnels de santé qualifiés (médecins, infirmiers et Sage-femmes à la fois) pour 10 000 habitants. Le ratio de l’OMS étant de de 23 pour 10 000 habitants, est loin d’être atteint. De ce fait, au plan national un gap de 18 médecins, sage-femmes et infirmiers pour 10 000 habitants reste à combler.  Afin d’atteindre ces objectifs et assurer une couverture sanitaire universelle, en soins et services de santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile) la disponibilité́ des sage-femmes ayant des compétences adéquates pour fournir des soins et services de qualité́ dans tout le pays est essentielle, particulièrement dans les zones rurales démunies où vit la plupart de la population. La croissance rapide de la population (2,9 % par an[[2]](#footnote-2)) est porteuse d’une pression accrue sur les services de santé.  Les reformes en cours dans le secteur de la santé induisent un besoin supplémentaire de ressources humaines, notamment en personnel sage-femmes qui aura des répercussions sur la formation et sur la répartition/déploiement et l’encadrement continu du personnel dédié́ à la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile.  Pour améliorer la situation des ressources humaines afin d’avancer vers une Couverture soins universels et assurer une offre en adéquation avec les besoins de la population, des mesures importantes doivent être prises par rapport à la disponibilité́, l’accessibilité́, l’acceptabilité́ et la qualité́ des RHSMNI.  Pour cela le bureau de UNFPA Côte d’Ivoire a besoin de conduire un fort plaidoyer auprès du ministre de la Santé de l’Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle pour un investissement plus accru dans la profession sage-femme. Les présents termes de référence ont pour but de recruter un consultant pour élaborer un document de plaidoyer à l’endroit du ministre en charge de la santé pour un engagement plus marqué à investir dans la profession sage-femme pour la vision mondiale en matière de soins obstétricaux.  **2) La vision**  Des soins obstétricaux accessibles, disponibles, acceptables, de qualité et rentables pour tous, en fonction des besoins de la population, à l'appui de la couverture maladie universelle et des objectifs de développement durable.  Cette vision est conforme à la stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé 2030, qui vise à accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle et les objectifs de développement durable des Nations Unies en garantissant l'accessibilité universelle, la disponibilité, l'acceptabilité, la qualité et la rentabilité des obstétricaux pour tous, en fonction des besoins de la population. |
| **Scope of work:**  ***(Description of services, activities, or outputs)*** | Le/ la consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec le MSHPCMU à travers la Direction des Ressources Humaines de la Santé, la Direction des Soins Infirmier et Maternels (DSIM), le Programme National de la Santé de la Mère et de l’Enfant (PNSME), l’Institut National de Formation des agents de Santé (INFAS), les organisations des sage-femmes (ASFI, Ordre, Syndicats) et la SOGOCI.  Il/elle va conduire une revue des documents internationaux et nationaux en lien avec la pratique sage-femme au niveau global, sous-régional et national en vue d’identifier les axes de plaidoyer et de communication, ainsi que les bonnes pratiques à mettre en œuvre en Côte d’Ivoire  **Objectif général :** Renforcer le plaidoyer auprès des ministres de la santé, de l'économie et des finances et des partenaires pour accroitre l'investissement dans le programme sage-femme.   **Objectifs spécifiques :**   1. Élaborer le dossier de plaidoyer en vue de mobiliser l’ensemble des parties prenantes relevant des institutions gouvernementales et des sociétés savantes (INFAS, SOGOCI, ASFI et l’Ordre des Sage-femmes) comprenant au moins les éléments ci-dessous :  * Messages clés, * Principales cibles du plaidoyer, * Outils, approches et étapes, * Modalités et plan du plaidoyer.  1. Apporter un appui pour préparer et faire valider une feuille de route pour l’investissement accru dans le programme sage-femme :  * Atelier de validation du dossier du plaidoyer par les membres du GTT * Mettre à disposition du dossier de plaidoyer à l’UNFPA * Organiser la réunion de plaidoyer |
| **Duration and working schedule:** | 25 jours ouvrés au maximum |
| Place where services are to be delivered: | Abidjan |
| Delivery dates and how work will be delivered (*e.g.* electronic, hard copy etc.): | Les livrables attendus :  - Un document de plaidoyer en faveur de l’investissement dans la profession sage-femme, de plaidoyer pour la mobilisation et la sensibilisation des parties prenantes  - une rencontre de plaidoyer auprès du ministre de la Santé, de l’Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle |
| **Supervisory arrangements:** | En accord avec les équipes du pays, le bureau régional et du siège participe à toute séance de discussions avec le/la consultant(e). |
| **Expected travel:** | La consultance se fera à Abidjan |
| **Required expertise, qualifications and competencies, including language requirements:** | Les compétences et expériences professionnelles suivantes sont requises pour la mission.   * Compétences :   + Être spécialiste en santé publique, sciences sociales, économie de santé et organisation du système de santé   + Avoir une expertise en obstétrique en plus de ce qui est dit ci-haut est un avantage   + Avoir une bonne connaissance du système de santé du pays ou de la région   + Avoir une bonne expérience en recherche opérationnelle (santé publique, statistiques...)   + Avoir conduit un plaidoyer stratégique * Expérience professionnelle:   + Au moins cinq années d’expérience dans la gestion des projets/programmes.   + Avoir une parfaite maîtrise du français et une communication acceptable en anglais. |
| **Inputs / services to be provided by UNFPA or implementing partner (e.g support services, office space, equipment), if applicable:** | * Séance de travail de clarification des termes de références aura lieu avant le début de la mission * Disponibilité d’un point focal pour toute information * Prise en charge des aspects logistiques et financiers en lien avec la prestation * Facilitation des interactions avec le Bureau durant la mission   Tout autre attente professionnelle du consultant. |
| **Other relevant information or special conditions, if any:** | Les frais seront couverts par le budget MHTF du PTA 2023  Le Fonds MHTF est un fonds thématique qui contribue à relever la plupart des défis concernant :   * La qualité des soins de santé par   + La formation initiale et continue,   + L’accréditation des écoles de sage-femmes * L’inégalité d'accès aux soins de santé par   + La mise en place d'un réseau national SONU,   + Le traitement des personnes vulnérables telles que les victimes de fistules obstétricales.   **Le COA : UNFPA-41200-ZZT06- ZZT06CIV-PL\_PLAID\_SR-PU0074**  PTA 2023 signé : **Sous-Activité 1.1.2 Renforcer le plaidoyer auprès des ministres de la Santé et de l'économie et des finances et des partenaires pour accroitre l'investissement dans le programme sage-femme à l'aide d'une consultation nationale à travers la production d'un document de plaidoyer**  **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**  Le dossier de candidature doit nécessairement inclure les éléments suivants :  - Lettre de motivation signée adressée au Représentant de l’UNFPA ;  - Curriculum vitae signé ;  - Formulaire P.11 (Notice Personnelle des Nations Unies) dûment  complété et signé.  - Copie des attestations de travail  - Copies des diplômes légalisés  Dépôt dossiers  Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l’adresse :  **civ-recruitment@unfpa.org au plus tard le 14 Juillet 2023 avec la mention :**  **« AVIS DE RECRUTEMENT N°2023/012 - RECRUTEMENT D’UN(E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E) POUR L’ELABORATION D’UN DOCUMENT DE PLAIDOYER EN FAVEUR DE L’INVESTISSEMENT DANS LA PRATIQUE SAGE-FEMME »**  NB : Seuls les candidats retenus seront contactés. Les candidatures féminines qualifiées sont encouragées  Tout dossier incomplet et/ou ne remplissant pas les conditions énumérées ci-dessus ne sera pas analysé. |
| Signature of Requesting Officer in Hiring Office:  Date: | |

1. [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#footnote-ref-2)